

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Élix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 15	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves – CHOURREAU Sandrine – BONNEMAISON Guilène - MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine –GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – CHECK OUMAR Lawal - ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 14	
Absents excusés et représentés : 0	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 13	ABSENTE : ROUSSEAU-LABAT Virginia
Date de convocation : 17/04/2026	SECRETAIRE DE SEANCE : CHOURREAU Sandrine.
Date d'affichage : 17/04/2026	
OBJET	Adoption du Compte Financier Unique

Monsieur Le Maire quitte la séance et M. GROS prend la présidence pour la présentation du CFU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu la note de présentation du CFU ;

Considérant le CFU présenté à l'assemblée et résumé comme suit par le président de séance :



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	979 772.00 €	743 535.09 €	1 723 307.09 €
	Recettes réalisées	301 859.85 €	773 909.22 €	1 075 769.07 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	864 341.30 €	1 472 086.00 €	2 336 427.30 €
	Dépenses réalisées	79 884.51 €	665 329.88 €	745 214.39 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	221 975.34 €	108 579.34 €	330 554.68 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 115 430.70 €	728 550.91 €	613 120.21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	106 544 64 €	837 130.25 €	943 674.89 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	106 544 64 €	837 130.25 €	943 674.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 contre (M. Aka & Check Oumar), Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU,
- APPROUVE la note de présentation du CFU, qui sera annexée à la présente délibération
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ


